

académie
Aix-Marseille

académie

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Bulletin académique spécial

Elections au CAVL du 27 novembre 2014

n° 297
du 3 novembre 2014



Service Vie Scolaire

BASPE 297 du 3/11/2014

VIE LYCEENNE – ELECTIONS AU CAVL DU 27 NOVEMBRE 2014

Références : **CVL** : Articles R421-43 à 421-45 (Décret 2010-99 du 27 janvier 2010 art.8), Circulaire n°2010-129 du 24/08 /2010 « Responsabilité et engagement des lycéens » - **CAVL** : Code de l'Education Livre V « La vie scolaire », Titre premier « Les droits et obligations des élèves », Chapitre unique, section III « Conseil national et conseil académique de la vie lycéenne », sous-section 2 « Le C.A.V.L. ». Circulaire n°2010-128 du 24/08/2010 « Composition et fonctionnement des instances de la vie lycéenne » Circulaire n°2014-092 du 16 juillet 2014 « Vie Lycéenne : Favoriser l'engagement des élèves ».

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements publics (lycées, lycées professionnels, et EREA) - Mesdames et Messieurs les référents Vie Lycéenne (lycées, lycées professionnels, et EREA)

Dossier suivi par : M. COUTOULY PVS, Mme VIALLES SVS, Mme BERTRAND DAVL - tél : 04 42 91 71 64 - fax 04-42-91-70-02 - Mel : ce.svs@ac-aix-marseille.fr

A la rentrée 2014, outre les scrutins annuels, doivent être organisées, au sein des établissements, les élections **au suffrage direct** des 5 nouveaux représentants titulaires et 5 nouveaux représentants suppléants au Conseil des délégués pour la Vie Lycéenne (CVL). D'autre part, 5 titulaires et 5 suppléants élus l'an dernier sont conservés. L'ensemble du CVL (20 membres au total) est ainsi renouvelé par moitié chaque année. Le mandat de tous les élus CVL (titulaires et suppléants) est de 2 ans.

De plus, fin novembre 2014, les représentants au Conseil académique pour la vie lycéenne (CAVL) seront élus, à partir des élus CVL, pour deux ans, au scrutin plurinominal majoritaire à un tour (Art. D511-67)

Il convient, plus que jamais -au regard des apports de la Réforme des Lycées en ce qui concerne la Vie Lycéenne - de souligner l'importance de ces élections pour les lycéens et les établissements eux-mêmes.

Ceci implique d'apporter une attention accrue aux conditions dans lesquelles elles doivent être préparées et organisées.

Pour contribuer à la réussite de ces élections et en faire un moment fort d'information et de formation à la citoyenneté, il convient de les préparer bien en amont, en informant et sensibilisant tous les acteurs de la communauté éducative. (lycéens et adultes).

L'information et la sensibilisation des lycéens peuvent être conduites dans des cadres très divers : heures de vie de classe, cours d'éducation civique, juridique et sociale (ECJS), réunions, débats.... Il importe également de prévoir dans les établissements une organisation qui soit la plus proche possible de celle mise en place lors des consultations électorales, nationales ou locales, qui permettra aux élèves de parfaire leurs connaissances dans ce domaine.

S'agissant d'une véritable **campagne électorale**, toutes les réunions organisées en vue de ces élections devront parfaitement traduire et illustrer, pour les élèves et les adultes, les règles du débat et de la participation démocratique.

Ainsi :

- la rédaction d'une profession de foi et d'autres documents de communication,
- la dissociation nette entre le dépôt des candidatures et le scrutin,
- l'affichage des candidatures,

- l'édition de bulletins de vote,
- l'organisation d'un bureau de vote avec le matériel électoral,
- le respect de l'adversaire (dans sa personne, son droit d'expression, à l'écrit, à l'oral ...),

sont susceptibles de constituer une approche concrète des procédures et dispositifs électoraux, socle de toute implication civique et citoyenne dans une société démocratique.

Sur le plan matériel, quelles que soient les modalités d'organisation retenues, les opérations de vote doivent se tenir le jour du scrutin, dans un local facilement accessible et ouvert pendant quatre heures consécutives au moins.

Elections au Conseil Académique de la Vie Lycéenne (CAVL) du Jeudi 27 novembre 2014.

Mode de scrutin et corps électoral

Les articles D511-66 et D511-67 du Code de l'Education disposent que tous les représentants des lycéens au conseil académique à la vie lycéenne ou CAVL sont élus pour deux ans au scrutin pluri nominal majoritaire à un tour. Le vote par correspondance est autorisé (le cachet de la Poste faisant foi). Il est personnel (pas de vote par procuration) et secret.

Le corps électoral est composé des membres titulaires et suppléants élus au conseil des délégués pour la vie lycéenne (CVL) des établissements. Il est scindé en trois collèges électoraux :

- 1) lycées (d'enseignement général, technologique et polyvalents, et sections d'enseignement général),
- 2) lycées professionnels et sections d'enseignement professionnel,
- 3) Etablissements régionaux d'enseignement adapté – E.R.E.A (Voir liste des circonscriptions).

Lycées : 17 circonscriptions électorales.

Lycées professionnels : 10 circonscriptions électorales.

E.R.E.A. : la circonscription correspond à l'ensemble de l'Académie.

La liste électorale sera établie par le Service Vie Scolaire à partir des saisies des résultats des élections aux CVL

(10 titulaires et 10 suppléants par établissement).

IMPORTANT :

Les chefs d'établissement feront remonter au plan académique, au plus tard le 17 octobre 2014 délai de rigueur, les renseignements concernant les nouveaux élus CVL par saisie sur l'APPLICATION CVL-CAVL du Portail ARENA afin de permettre au Service Vie Scolaire d'établir la liste électorale pour l'Election au CAVL.

NB : Lorsque l'établissement d'enseignement général intègre une SEP, ou bien dans le cas d'une SGT en LP ou LDM, il est INDISPENSABLE de distinguer sur ce document, en précisant la filière, les élèves relevant de l'enseignement général et les élèves relevant de l'enseignement professionnel (qui peuvent être élus au sein du même CVL, mais qui voteront et seront candidats au CAVL dans le cadre de collèges distincts, selon le type d'enseignement). Les 3^{ème} prépa PRO et les élèves d'ULIS appartiennent au collège de l'enseignement professionnel pour ces élections.

Le retour par mail de l'ancien document (procès-verbal) ne sera utilisé qu'en cas d'impossibilité d'accéder à l'application.

En cas d'utilisation du procès-verbal de résultats CVL, le tableau excel fourni par messagerie électronique sera LE SEUL à utiliser.

Aucun document produit sous aucune autre norme qu'un tableau excel ne pourra être utilisé (pas de PDF, Word, pas de document scanné ou même manuscrit) car ils ne permettent pas la récupération numérique des données.

La liste électorale sera consultable au Rectorat, dans les Inspections Académiques au plus tard le **Jeudi 23 octobre 2014** et sur le site académique le 28 octobre 2014.

Les candidatures : tout élu titulaire ou suppléant au CVL est électeur et éligible.

Les candidatures comporteront obligatoirement un candidat titulaire et, si possible, deux candidats suppléants (un bulletin comportant un titulaire accompagné d'un seul suppléant sera tout de

même admis). Dans le cas où le candidat titulaire est un élève d'une classe de dernière année de cycle d'étude, le ou les suppléants devront obligatoirement être inscrits dans une classe de niveau inférieur, afin qu'en cas de départ, la continuité du mandat soit assurée par le suppléant devenu titulaire, la seconde année du mandat.

Les candidatures ne comportant pas de suppléant ne sont pas recevables.

Les candidatures associant des élèves de différents types d'enseignement (Professionnel, Général, Adapté) ne sont pas recevables.

Les candidatures multiples sont interdites : le nom d'aucun candidat, titulaire ou suppléant, ne peut donc figurer sur plus d'un bulletin de candidature.

En revanche, les candidats peuvent être issus d'établissements différents, pourvus qu'ils relèvent du même collège électoral (type d'enseignement) et de la même circonscription électorale.

Il appartiendra aux chefs d'établissement et aux référents Vie Lycéenne d'assurer en temps utile **la sensibilisation** et l'information des lycéens et **d'aider à l'envoi des candidatures qui auront été vérifiées** afin qu'elles correspondent aux dispositions réglementaires énoncées ci-dessus.

Ces listes de candidatures au CAVL devront être **signées par les élus CVL candidats, et envoyées par courrier (le cachet de la poste faisant foi) ET par courrier électronique** au Service Vie Scolaire,
au plus tard le 5 novembre 2014.

Campagne électorale et organisation du scrutin :

Pour chaque collège électoral, l'ensemble des électeurs (élus titulaires et suppléants au Conseil de Vie Lycéenne de la circonscription) sera invité à participer à une réunion (par circonscription), qui permette aux candidats de se présenter et d'exposer leurs idées et leur programme. Cette réunion se tiendra au plus tard une semaine avant la date du scrutin.

Les services du Rectorat assurent l'impression de tous les documents relatifs à l'élection.

Le matériel de vote comprend :

- les bulletins de vote
- les éventuelles professions de foi écrites (format A4, en noir et blanc, recto)
- trois enveloppes pour vote par correspondance.

Ce matériel de vote sera adressé aux établissements.

Il appartiendra aux chefs d'établissement de le remettre immédiatement aux électeurs concernés afin de respecter scrupuleusement le délai réglementaire de deux semaines avant le scrutin **prévu le 27 novembre 2014.**

Dans chaque circonscription électorale, un bureau de vote sera ouvert de 8h à 16 h (cf..liste des circonscriptions) Deux assesseurs lycéens devront être désignés par bureau de vote.

Les frais de déplacement des électeurs pourront éventuellement être pris en charge sur les crédits fonds de vie lycéenne de l'établissement d'origine.

Le vote par correspondance est non seulement possible mais souhaitable. Pour que le vote soit valable, il doit intervenir dans les conditions suivantes :

Le bulletin doit être inséré dans une enveloppe sur laquelle figure la mention de la catégorie d'établissement concerné (enveloppe n°1). Cette enveloppe fermée, est glissée dans l'enveloppe n° 2 sur laquelle sont inscrits au recto le nom et l'adresse de l'établissement, la mention « Elections au CAVL » et le nom et prénom(s) de l'électeur ainsi que son adresse et sa signature.

Les plis, (regroupés dans l'enveloppe n°3) sur laquelle figure l'adresse du bureau de vote, sont confiés par l'établissement à la poste dûment affranchis.

Ils doivent parvenir au bureau de vote avant l'heure de clôture du scrutin.

Toutes précautions devront donc être prises en fonction des délais prévisibles d'acheminement postal.

Déroulement du scrutin.

Sur une table sont disposés les bulletins de vote et les enveloppes nécessaires (la mention de la catégorie d'établissements doit figurer sur l'enveloppe).

Les votants insèrent obligatoirement leur bulletin de vote dans l'enveloppe n° 1 et, après avoir voté, apposent leur signature sur la liste des électeurs.

A l'heure de la fermeture du scrutin, le bureau collecte les votes par correspondance : les plis sont comptés en présence des membres du bureau de vote. A l'énoncé du nom de l'expéditeur porté

sur chaque pli, il est procédé au pointage sur la liste électorale. Ce pli est ensuite ouvert et l'enveloppe cachetée qui en est extraite est glissée dans l'urne.

Dès la clôture du scrutin, le bureau vérifie que le nombre d'enveloppes recueillies dans l'urne est bien égal au nombre d'émargements (votes au bureau de vote) et de pointages (votes par correspondance) effectués sur la liste des électeurs. Enfin chaque membre du bureau signe cette liste.

Dépouillement et attribution des sièges

A – Le dépouillement

Le Président du bureau de vote organise le dépouillement public. Celui-ci suit immédiatement la clôture du scrutin.

Sont nuls les bulletins de vote :

- sur lesquels sont retenus plus de noms que de sièges à pourvoir ou comportant des marques distinctives,
- glissés dans une enveloppe portant une autre mention que celle de la catégorie d'établissements concernée.

Les votes sont également décomptés comme nuls lorsque l'enveloppe contient plusieurs bulletins différents.

Lorsque l'enveloppe contient plusieurs bulletins identiques, ils ne sont comptabilisés que pour un seul vote.

Les votes sont décomptés comme **blancs** lorsque l'enveloppe ne contient aucun bulletin.

Le bureau établit le nombre d'inscrits, de votants, de bulletins blancs ou nuls, de suffrages valablement exprimés et le nombre de voix obtenues par chaque liste.

Le nombre de suffrages exprimés est celui du nombre de bulletins reconnus valables.

Tous ces chiffres doivent être soigneusement reportés sur le procès-verbal du scrutin.

B – Attribution des sièges

Sont déclarés élus les candidats ayant obtenu le plus de voix dans la limite du nombre de sièges à pourvoir. En cas d'égalité du nombre de suffrages, le siège à pourvoir est attribué au candidat le plus **jeune**.

Les résultats et voies de recours :

Les résultats de l'élection sont consignés dans un procès-verbal signé par les membres du bureau de vote. Les procès-verbaux, dont les **originaux sont conservés dans les établissements**, sont transmis, par courrier électronique (modèle joint ci-après) par chaque président de bureau de vote, au Recteur qui proclame les résultats de l'élection des représentants des lycéens au CAVL.

Ces résultats sont publiés par voie d'**affichage** dans les établissements scolaires, les inspections académiques, le Rectorat, au plus tard le lendemain du scrutin et disponibles sur le serveur académique.

Les **contestations** sur la validité des opérations électorales sont portées, dans un délai de cinq jours ouvrables à compter de l'affichage des résultats (soit jusqu'au 4 décembre 2014 inclus), devant le recteur d'académie.

Celui-ci doit statuer dans un délai de huit jours.

Signataire : Ali SAÏB, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités

Election des représentants lycéens au Conseil Académique de la Vie Lycéenne

Calendrier des opérations

17 octobre 2014	Saisie par les établissements sur l'application CVL-CAVL (Portail Arena) des noms des élus titulaires et suppléants des CVL pour constitution de la liste électorale dans les 48h suivant l'élection et au plus tard le 17 octobre 2014.
23 octobre 2014	Affichage de la liste électorale au Rectorat et dans les Directions Académiques.
28 octobre 2014	Publication de la liste électorale sur le serveur académique (au plus tard)
5 novembre 2014	Date limite pour l'envoi postal des candidatures au CAVL au Rectorat. (Attention : Vacances de Toussaint : Sortie 18/10 ; Rentrée le 03/11/2014)
12 novembre 2014	Transmission du matériel de vote dans les établissements
19 novembre 2014	Fin des Réunions électorales par circonscription
27 novembre 2014	Scrutin de 8h à 16h
27 novembre 2014	Dépouillement du scrutin et remontée des résultats au Rectorat (SVS) par courriel le jour même . (utiliser le modèle de tableau excel pour les résultats des Elections CAVL diffusé par la DAVL)
4 décembre 2014	Fin de la période de contestation des résultats : Proclamation des résultats par voie d'affichage dans les établissements scolaires et disponibles sur le serveur académique.

Elections des représentants des lycéens au Conseil Académique de la Vie Lycéenne (C.A.V.L.)

Circonscriptions électorales des Etablissements Régionaux d'Enseignement Adapté

CIRCONSCRIPTION : Académie

Etablissements	Ville
<i>EREA Capitaine Brutus</i>	<i>Les Pennes Mirabeau</i>
EREA Paul Vincensini	Vedène
EREA Castel Bevons	Bevons
Bureau de Vote : EREA Paul Vincensini 559, rue du Cheval Blanc 84270 VEDENE	

ELECTIONS DES REPRESENTANTS LYCEENS AU CONSEIL ACADEMIQUE DE LA VIE LYCEENNE

CIRCONSCRIPTION ELECTORALE

ETABLISSEMENTS REGIONAUX D'ENSEIGNEMENT ADAPTE

CIRCONSCRIPTION	Effectifs	NOMBRE DE SIEGES A POURVOIR
Académie	370	1

ELECTIONS CAVL 2014

Election au Conseil Académique de la Vie Lycéenne

-- Déclaration de Candidature --

(à remplir et signer par chacun des candidats)

Etablissements Régionaux d'Enseignement Adapté

Circonscription : Académie

TITULAIRE :

Nom :

Prénom :

Date de Naissance :

Signature :

Etablissement :

Classe :

1^{er} SUPPLEANT :

Nom :

Prénom :

Date de Naissance :

Signature :

Etablissement :

Classe :

2^{eme} SUPPLEANT :

Nom :

Prénom :

Date de Naissance :

Signature :

Etablissement :

Classe :

A retourner au Service Vie Scolaire **au plus tard le 5 novembre 2014** (le cachet de La Poste faisant foi à : SVS / Rectorat, 1 place Lucien Paye 13621 Aix-en-Provence Cedex 1 S'il vous plaît, doubler l'envoi par courriel à ce.svs@ac-aix-marseille.fr



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Rectorat / Service Vie Scolaire



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Elections des représentants des lycéens au Conseil Académique de la Vie Lycéenne (C.A.V.L.)

Circonscriptions électorales des lycées professionnels SEP des lycées polyvalents

1^{ERE} CIRCONSCRIPTION LP/SEP - Aix-Pertuis- Gardanne- Salon/Pce

Etablissements	Ville
LP Emile Zola	Aix-en-Provence
LP Vauvenargues	Aix-en-Provence
LP Gambetta	Aix-en-Provence
LP l'Etoile	Gardanne
SEP du LPO Val de Durance	Pertuis
LP Adam de Craponne	Salon de Provence

Bureau de Vote : LP Gambetta 100 Bis, Cours Gambetta 13100 Aix/Pce

2^{EME} CIRCONSCRIPTION LP/SEP - Arles – Martigues – Port de Bouc - Miramas

Etablissements	Ville
LP Charles Privat	Arles
LP Perdiguier	Arles
LP Jean Lurçat	Martigues
SEP du LPO Paul Langevin	Martigues
LP Les Alpilles	Miramas
SEP du LGT Jean Cocteau	Miramas
LP Charles Mongrand	Port de Bouc
LP Jean Moulin	Port de Bouc

Bureau de Vote : LP Jean Moulin – Bd Marcel Cachin - Port de Bouc

3^{EME} CIRCONSCRIPTION LP/SEP – Istres – Marignane-Vitrolles

Etablissements	Ville
LP Pierre Latécoère	Istres
LP Maurice Genevoix	Marignane
LP Louis Blériot	Marignane
SEP du LPO Jean Monnet	Vitrolles
SEP du LPO Pierre Mendès France	Vitrolles
LP Les Ferrages	Saint Chamas

Bureau de Vote : LP L. Blériot 8, Bd de la Libération BP 10 13721 Marignane cdx

4^{EME} CIRCONSCRIPTION LP/SEP – Marseille Nord - Ouest

Etablissements	Ville
SEP du LPO Denis Diderot	Marseille
<i>LP La Floride</i>	<i>Marseille</i>
SEP du LGT Saint Exupéry	Marseille
LP La Viste	Marseille
LP La Calade	Marseille
LP L'Estaque	Marseille
Bureau de Vote : LP La Floride 54, Bd Gay Lussac ZIN 903- 13014 Marseille	

5^{EME} CIRCONSCRIPTION LP/SEP - Marseille Centre

Etablissements	Ville
<i>LP Le Châtelier</i>	<i>Marseille</i>
LP Léonard de Vinci	Marseille
LP Colbert	Marseille
LP Bd Leau	Marseille
LP Poinso Chapuis	Marseille
SEPdu LPO Hôtelier Régional	Marseille
LP Frédéric Mistral	Marseille
Bureau de Vote : LP Le Châtelier- 108 avenue R. Salengro – 13003 Marseille	

6^{EME} CIRCONSCRIPTION LP/SEP - Aubagne La Ciotat

Etablissements	Ville
<i>LP Gustave Eiffel</i>	<i>Aubagne</i>
SEP du LPO A. et L. Lumière	La Ciotat
SEP du LPO de la Méditerranée	La Ciotat
Bureau de Vote : LP Gustave Eiffel 5, avenue Manouchian BP 543 13682 Aubagne Cedex	

7^{EME} CIRCONSCRIPTION LP/SEP - Marseille Sud-Est

Etablissements	Ville
<i>LP Ampère</i>	<i>Marseille</i>
LP Jean Baptiste Brochier	Marseille
SEP du LPO Jean Perrin	Marseille
LP René Caillié	Marseille
LP Camille Jullian	Marseille
LP Blaise Pascal	Marseille
SEP La Fourragère	Marseille
Bureau de Vote : LP Ampère 56, Bd Romain Rolland 13395 Marseille cdx 10	

8^{EME} CIRCONSCRIPTION LP/SEP - Avignon-Cavaillon- Apt- L'Isle sur -la-Sorgue

Etablissements	Ville
LP Maria Casarès	Avignon
LP René Char	Avignon
LP Robert Schumann	Avignon
LP Alexandre Dumas	Cavaillon
SEP du LPO Alphonse Benoît	Isle sur la Sorgue
SEP du LPO Charles de Gaulle	Apt

Bureau de Vote: LP Maria Casarès 1, rue Bavardages BP 839 84082 Avignon cdx 2

9^{EME} CIRCONSCRIPTION LP/SEP - Carpentras-Orange-Sorgues Valréas Vedène

Etablissements	Ville
LP Domaine d'Eguilles	Vedène
LP Victor Hugo	Carpentras
SEP du LPO J. H.Fabre	Carpentras
LP Aristide Briand	Orange
LP l'Argensol	Orange
LP de Sorgues	Sorgues
LP Ferdinand Revoul	Valréas

Bureau de Vote : LP Victor Hugo 139, av. V. Hugo - Carpentras

10^{EME} CIRCONSCRIPTION LP/SEP – Alpes

Etablissements	Ville
SEP du LPO André Honorat	Barcelonnette
LP Beau de Rochas	Digne
SEP du LPO Alexandra David Neel	Digne
SEP du LPO Les Iscles	Manosque
LP Martin Bret	Manosque
SEP du LPO Paul Arène	Sisteron
LP Alpes et Durance	Embrun
LP Sévigné	Gap
LP Paul Héraud	Gap
LP Pierre Mendès-France	Veynes
SEP du LPO Climatique d'Altitude	Briançon

Bureau de Vote : LP Paul Héraud – 25, Chemin de Bonne - Gap

ELECTIONS AU CONSEIL ACADEMIQUE DE LA VIE LYCEENNE

CIRCONSCRIPTIONS ELECTORALES

LYCEES PROFESSIONNELS (y compris SEP des LGT)

N°	CIRCONSCRIPTIONS	Effectifs	Poids de la Circonscription (%)	NBRE DE SIEGES A POURVOIR
01	Aix-Pertuis-Gardanne-Salon	2314	10	1
02	Arles Martigues Port-de-Bouc Miramas	2499	10.8	1
03	Istres- Marignane -Vitrolles-St Chamas	1926	8.3	1
04	Marseille Nord - Ouest	2088	9	1
05	Marseille Centre	2838	12	1
06	Aubagne - La Ciotat	865	3.7	1
07	Marseille Sud - Est	2538	11	1
09	Avignon – Cavaillon – Apt – L'Isle/Sorgue	2354	10.2	1
09	Carpentras – Orange – Sorgues-Valréas - Vedène	2749	12	1
10	Alpes	3021	13	1
	Total Académique	23 192	100	10

ELECTIONS CAVL 2014

Election au Conseil Académique de la Vie Lycéenne

-- Déclaration de Candidature --

(à remplir et signer par chacun des candidats)

Lycées Professionnels et SEP des Lycées Polyvalents

Circonscription n° :

TITULAIRE :

Nom :

Prénom :

Date de Naissance :

Signature :

Etablissement :

Classe :

1^{er} SUPPLEANT :

Nom :

Prénom :

Date de Naissance :

Signature :

Etablissement :

Classe :

2^{ème} SUPPLEANT :

Nom :

Prénom :

Date de Naissance :

Signature :

Etablissement :

Classe :

A retourner au Service Vie Scolaire **au plus tard le 5 novembre 2014** (le cachet de La Poste faisant foi à : SVS / Rectorat, 1 place Lucien Paye 13621 Aix-en-Provence Cedex 1
S'il vous plaît, doubler l'envoi par courriel à ce.svs@ac-aix-marseille.fr

**Elections des représentants des lycéens
au Conseil Académique de la Vie Lycéenne (C.A.V.L.)**

**Circonscriptions électorales des lycées généraux,
polyvalents et technologiques et SGT des LP**

1^{ERE} CIRCONSCRIPTION LGT/LPO - Aix Nord

Etablissements	Ville
<i>LGT Vauvenargues</i>	<i>Aix-en-Provence</i>
LGT Paul Cézanne	Aix-en-Provence
SGT LP Gambetta	Aix-en-Provence
Bureau de Vote : Lycée Vauvenargues, 60, Bd Carnot – 13625 Aix-en-Provence Cdx 1	

2^{EME} CIRCONSCRIPTION LGT/LPO - Aix Sud Gardanne Luynes

Etablissements	Ville
LGT Emile Zola	Aix-en-Provence
<i>LGT Georges Duby</i>	<i>Luynes</i>
LGT Marie Madeleine Fourcade	Gardanne
Bureau de Vote : Lycée Georges Duby, 200 rue Georges Duby – 13080 Luynes	

3^{EME} CIRCONSCRIPTION LGT/LPO - Arles Tarascon

Etablissements	Ville
<i>LG Pasquet</i>	<i>Arles</i>
LG Montmajour	Arles
LGT Alphonse Daudet	Tarascon
Bureau de Vote : Lycée Pasquet, 54 Bd Marcellin Berthelot – 13200 Arles	

4^{EME} CIRCONSCRIPTION LGT/LPO - Martigues Miramas

Etablissements	Ville
LGT Jean Lurçat	Martigues
LPO Paul Langevin	Martigues
<i>LGT Jean Cocteau</i>	<i>Miramas</i>
Bureau de Vote : Lycée Jean Cocteau Avenue J. Cocteau BP.33 13141 Miramas Cedex	

5^{EME} CIRCONSCRIPTION LGT/LPO - Istres - Marignane Vitrolles

Etablissements	Ville
<i>LGT Arthur Rimbaud</i>	<i>Istres</i>
LGT Maurice Genevoix	Marignane
LPO Jean Monnet	Vitrolles
LPO Pierre Mendès-France	Vitrolles
Bureau de Vote : Lycée Arthur Rimbaud Quartier des Salles 13808 Istres Cedex	

6^{EME} CIRCONSCRIPTION LGT/LPO - Marseille Nord

Etablissements	Ville
LGT Victor Hugo	Marseille
SGT LP L'Estaque	Marseille
<i>SGT LP La Calade</i>	<i>Marseille</i>
<i>LGT Saint-Exupéry</i>	<i>Marseille</i>
<i>SGT LP La Viste</i>	<i>Marseille</i>
Bureau de Vote : Lycée Saint-Exupéry-529, Ch. de la Madrague Ville-Marseille 15ème	

7^{EME} CIRCONSCRIPTION LGT/LPO - Marseille Sud

Etablissements	Ville
SGT LP J-Baptiste Brochier	Marseille
SGT LP Blaise Pascal	Marseille
SGT René Caillé	Marseille
LGT La Fourragère	Marseille
LPO Denis Diderot	Marseille
<i>LGT Antonin Artaud</i>	<i>Marseille</i>
Bureau de Vote : Lycée Antonin Artaud 25, Ch. N.D. de la Consolation – Marseille 13e	

8^{EME} CIRCONSCRIPTION LGT/LPO - Marseille Centre A

Etablissements	Ville
LGT Thiers	Marseille
LGT Saint-Charles	Marseille
<i>LGT Montgrand</i>	<i>Marseille</i>
LGT Le Rempart	Marseille
Bureau de Vote : Lycée Montgrand – 13, rue Montgrand – Marseille 6ème	

9^{EME} CIRCONSCRIPTION LGT/LPO - Marseille Centre B

Etablissements	Ville
LGT Honoré Daumier	Marseille
LGT Marseillevéyre	Marseille
LGT Périer	Marseille
LPO Hôtelier Régional	Marseille
SGT LP Frédéric Mistral	Marseille
SGT LP Leau	Marseille
Bureau de Vote : Lycée Périer - 270 rue Paradis – Marseille 8ème	

10^{EME} CIRCONSCRIPTION LGT/LPO – Marseille Sud - Est

Etablissements	Ville
LT Marie Curie	Marseille
LGT Marcel Pagnol	Marseille
LPO Jean Perrin	Marseille
SGT LP R. Caillé	Marseille
Bureau de Vote : Lycée Marcel Pagnol 128, Bd de St Loup 13395 Marseille cdx 10	

11^{EME} CIRCONSCRIPTION LGT/LPO - Aubagne La Ciotat

Etablissements	Ville
LGT Frédéric Joliot-Curie	Aubagne
LPO Auguste et Louis Lumière	La Ciotat
LPO de la Méditerranée	La Ciotat
Bureau de Vote : Lycée Frédéric Joliot Curie – Avenue des Goums - Aubagne	

12^{EME} CIRCONSCRIPTION LGT/LPO - Salon de Provence

Etablissements	Ville
LT Adam de Craponne	Salon de Provence
LGT l'Empéri	Salon de Provence
LPO Val de Durance	Pertuis
Bureau de Vote : Lycée l'Empéri – 21, Montée du Puech - Salon	

13^{EME} CIRCONSCRIPTION LGT/LPO - Avignon

Etablissements	Ville
<i>LG Frédéric Mistral</i>	<i>Avignon</i>
LGT Philippe de Girard	Avignon
LGT Théodore Aubanel	Avignon
LGT René Char	Avignon

Bureau de Vote : Lycée Frédéric Mistral – Rue d'Annanelle Avignon

14^{EME} CIRCONSCRIPTION LGT/LPO - Cavillon – Apt – L'Isle/Sorgue

Etablissements	Ville
LPO Charles de Gaulle	Apt
LGT Ismaël Dauphin	Cavillon
<i>LPO Alphonse Benoît</i>	<i>Isle sur la Sorgue</i>

Bureau de Vote : Lycée Alphonse Benoît – Bd Victor Hugo – L'Isle/Sorgue

15^{EME} CIRCONSCRIPTION LGT/LPO - Bollène Carpentras-Orange

Etablissements	Ville
LGT Lucie Aubrac	Bollène
LGT Victor Hugo	Carpentras
<i>LGT Jean-Henri Fabre</i>	<i>Carpentras</i>
LGT l'Arc	Orange
LGT de Vaison	Vaison-la-Romaine

Bureau de Vote : Lycée Jean Henri-Fabre – Avenue du Mont Ventoux - Carpentras

**16^{EME} CIRCONSCRIPTION LGT/LPO - Barcelonnette Digne Manosque
Sisteron**

Etablissements	Ville
LGT André Honorat	Barcelonnette
LGT Pierre Gilles de Gennes	Digne les Bains
LGT Alexandra David-Neel	Digne les Bains
LGT Félix Esclanon	Manosque
LPO Les Iscles	Manosque
LGT International ITER	Manosque
LPO Paul Arène	Sisteron
Bureau de Vote : Lycée Alexandra David Neel – 17, Av. du Général Leclerc - Digne	

17^{EME} CIRCONSCRIPTION LGT/LPO - Gap/Briançon-Embrun

Etablissements	Ville
LGT Aristide Briand	Gap
LGT Dominique Villars	Gap
LPO Climatique d'Altitude	Briançon
LCL Honoré Romane	Embrun
Bureau de Vote : Lycée Dominique Villars, Place de Verdun, BP 1004 - Gap	

ELECTIONS AU CONSEIL ACADEMIQUE DE LA VIE LYCEENNE

CIRCONSCRIPTIONS ELECTORALES				
LYCEES GENERAUX, POLYVALENTS ET SGT des LP				
N°	CIRCONSCRIPTIONS	Effectifs	Poids de la Circonscription (%)	NBR DE SIEGES A POURVOIR
01	Aix Nord	3707	6.2	1
02	Aix Sud	4360	7.3	1
03	Arles-Tarascon	2541	4.2	1
04	Martigues- Miramas	4042	6.7	1
05	Istres- Marignane- Vitrolles	2712	4.5	1
06	Marseille Nord	2746	4.6	1
07	Marseille Etoile	3459	5.8	1
08	Marseille Centre A	4564	7.6	1
09	Marseille Centre B	3476	5.8	1
10	Marseille Sud	4388	7.3	1
11	Aubagne la Ciotat	3190	5.3	1
12	Salon de Provence - Pertuis	3488	5.8	1
13	Avignon	4377	7.3	1
14	Cavaillon - Apt	2448	4.0	1
15	Carpentras - Orange	3908	6.5	1
16	Digne – Sisteron - Manosque	3667	6.1	1
17	Briançon- Embrun Gap	3016	5.0	1
	Total Académique	60 089	100%	17

ELECTIONS CAVL 2014

Election au Conseil Académique de la Vie Lycéenne

-- Déclaration de Candidature --
(à remplir et signer par chacun des candidats)

Lycées Généraux et SGT des Lycées Polyvalents

Circonscription n° :

TITULAIRE :

Nom :

Prénom :

Date de Naissance :

Signature :

Etablissement :

Classe :

1^{er} SUPPLEANT :

Nom :

Prénom :

Date de Naissance :

Signature :

Etablissement :

Classe :

2^{eme} SUPPLEANT :

Nom :

Prénom :

Date de Naissance :

Signature :

Etablissement :

Classe :

A retourner au Service Vie Scolaire **au plus tard le 5 novembre 2014** (le cachet de La Poste faisant foi) à : SVS / Rectorat, 1 place Lucien Paye 13621 Aix-en-Provence Cedex 1
S'il vous plait, doubler l'envoi par courriel à ce.svs@ac-aix-marseille.fr

Comment rédiger une profession de foi ?

Voici quelques conseils pour t'aider à rédiger ta profession de foi.

La profession de foi : c'est quoi et à qui ça s'adresse ?

Sur papier libre, c'est la trace écrite de tes motivations pour être candidat.

Ce sur quoi vont se fonder les électeurs pour savoir si tu seras ou non le délégué qui leur convient. En bref, cela sert à te présenter et à faire la promotion de tes idées.

Avant de commencer, pose-toi quelques questions :

- **Qui va lire mon texte ?** Bien déterminer le public visé permet d'adapter son discours : niveau de langue, exemples utilisés, centres d'intérêt.

Ce sont donc tous des élèves, mais que tu ne connais pas personnellement et surtout qui ne te connaissent pas ! Ce ne sont pas nécessairement tes camarades, ce sont donc tes mots, et seulement tes mots, qui devront les convaincre.

- **Quel message je veux faire passer ?** Que doit avoir retenu le lecteur ? Sélectionne ce qui te paraît le plus important afin de le mettre en valeur.

Interroge-toi ensuite sur le fond :

- **Se présenter** : Inutile de rédiger toute une biographie. Tu dois seulement mentionner les éléments en rapport avec ta candidature : ta position dans l'établissement (classe, parcours scolaire, orientation envisagée...), ton expérience éventuelle (délégué, membre d'associations...), tes centres d'intérêt, ce qui te caractérise...

- **Tes motivations** : Explique ce qui motive ta candidature, ce que tu peux apporter si tu es élu.

- **Le programme** : Tout candidat a un programme, à toi de présenter le tien en étant le plus honnête possible ! Ne promets pas « monts et merveilles » si tu n'es pas sûr de pouvoir les réaliser, tu perdrais alors toute crédibilité. Evite les tournures trop affirmatives telles que « je ferai cela », utilise plutôt des formules comme « je mettrai tout en œuvre pour.. », « je vais essayer de... » ou « je proposerai d'organiser ceci ou cela »...

Montre à tes camarades que tu t'intéresses à leurs préoccupations et à leurs demandes.

Et n'oublie pas que tu t'engages à remplir le contrat moral que tu acceptes au moment où tu présentes ta candidature.



- **le slogan** : Choisir un slogan est un art difficile mais cela aide le lecteur reconnaître ton nom et ton programme. Il doit être court et frappant mais évite l'humour déplacé ou la provocation frontale, ce n'est pas toujours fédérateur.

Puis accorde de l'attention à la forme du texte

2/2

Elle est importante car c'est ce qui va motiver le lecteur à lire ta profession de foi. Il faut donc travailler l'**aspect visuel** de celle-ci.

- **Le titre** : C'est ce qui attire en premier l'attention du lecteur. Il doit être « accrocheur » et donner envie de lire la suite ; mais pas pour autant « racoleur » ! Il peut être suivi de ce qu'on appelle un « chapeau » dans un article de presse, c'est à dire un texte court qui résume l'essentiel de ton exposé, en annonce les informations principales afin d'inciter ton lecteur à te lire.
- **Le texte** : Il doit être découpé en différents paragraphes pour « aérer » le texte et ne pas rebuter le lecteur. N'hésite pas à te répéter en rédigeant de brèves conclusions intermédiaires, entre les différentes parties, pour résumer ce que tu viens d'énoncer ; puis dans une conclusion générale où tu récapitules les points principaux de ta candidature. Tes phrases doivent être concises : ton futur électeur te lira peut-être sur écran, ce qui rend la lecture suivie encore plus difficile.
- **Le ton** : Il faut arriver à trouver un ton qui te ressemble sans être ni trop sérieux, ni trop relâché. Emploie un niveau de langue courant : un ton trop soutenu est inapproprié, cependant si tu veux être pris au sérieux, il ne faut pas te montrer trop familier non plus.
- **Une illustration** peut contribuer à donner un aspect agréable à l'ensemble : tu peux mettre une photo pour illustrer ta candidature, ou ajouter un logo.
- **Un peu d'originalité** : Varier les supports. Pour compléter le document sur papier, n'hésite pas, si tes compétences le permettent, à utiliser d'autres supports : mise en ligne des professions de foi sur le site de l'établissement, blog, webradio...

Et pourquoi ne pas réaliser une **courte vidéo** qui te permettra de présenter ta candidature et tes projets pour ton académie ?... (voir conseils joints).

Une fois rédigée, envoie ta profession de foi et/ou ta vidéo par mail à

davl@ac-aix-marseille.fr.

Ainsi elle sera mise en ligne sur le site du rectorat de l'académie d'Aix-Marseille et visible de tous tes électeurs.

Pour toute question ou suggestion
Agnès Bertrand DAVL,
Rectorat, place Lucien Paye,
13621 Aix-en-Provence cedex1



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Rectorat Service Vie Scolaire



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Election au Conseil Académique de la Vie Lycéenne

Profession de foi

Collège Electoral (*rayez les mentions inutiles*) :

Enseignement général/ Enseignement professionnel/ Enseignement adapté

Etablissement :

Circonscription :

--

TITULAIRE

SUPPLEANT(S)

Nom :

Prénom :

Classe :

Date de Naissance :

Lieu de Naissance :

Présentation générale du titulaire et des suppléants :

Programme :

Ce modèle est facultatif.

Professions de foi

Conseils pour une présentation vidéo.

La vidéo peut être créée à partir d'une caméra, appareil photo, smartphone...

Elle sera retenue et présentée sur le site de l'académie d'Aix-Marseille, page Vie Lycéenne, aux conditions suivantes :

- **Durée** : maximum 1 minute,
- **Son** audible,
- **Image** claire et nette,

Limiter les effets qui nuisent à la qualité des informations que tu souhaites divulguer,

- **Discours** dans un langage correct, sans grossièreté ni vulgarité,
- **Présentation** : prénom, nom, âge, classe, lycée, ville, département,
- **Présentation de tes qualités, tes motivations et de ton programme.**

Il est indispensable de signer ou de faire signer par tes parents (*si tu es mineur*) l'autorisation de diffusion que tu trouveras auprès de ton CPE.

Une fois rédigée, envoie ta profession de foi et/ou ta vidéo par mail à

davl@ac-aix-marseille.fr.

Ainsi elle sera mise en ligne sur le site du rectorat de l'académie d'Aix-Marseille et visible de tous tes électeurs.

Des questions ou des suggestions : davl@ac-aix-marseille.fr



CVL - CAVL
Elus CVL / Listes CAVL

Notice d'utilisation

PRESENTATION GENERALE

Le but de l'application CVL - CAVL est de constituer la liste électorale pour les élections au conseil académique de la vie lycéenne.

SOMMAIRE

1	Connexion	- 1 -
4	Délégation de droit pour la saisie	- 2 -
2	Saisie des élus CVL	- 3 -
3	Saisie des référents VL	- 3 -
5	Téléchargement des documents	- 4 -
6	Assistance	- 4 -

DATES D'OUVERTURE DE L'APPLICATION :

L'application est ouverte du 6 octobre 2014 au 23 octobre 2014 pour la saisie des élus au CVL.

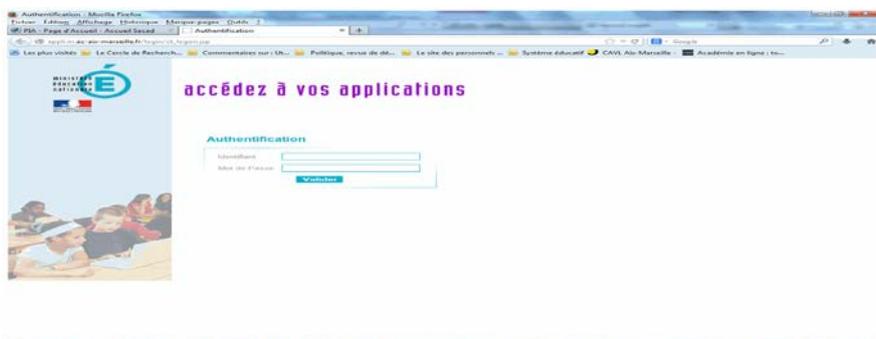
1 CONNEXION

L'application est accessible par le chef d'établissement sur le portail ARENA du site de l'académie à l'adresse :

<http://appli.agr.ac-aix-marseille.fr/cavl/index.php>

ou

Portail ARENA



Cliquer sur **Saisie des résultats des élections lycéennes**

2 DELEGATION DE DROIT POUR LA SAISIE

Le chef d'établissement délègue la gestion de l'application au référent vie lycéenne ou un autre personnel de son choix.

3 SAISIE DES ELUS CVL

Dès réception de la circulaire CVL : Saisir les élus restants au CVL.

Après les élections au CVL : Dans les 48 heures, compléter la saisie par les noms des nouveaux élus CVL en indiquant la filière (PRO ou GT).

Cliquer sur l'onglet **Elus CVL**. Un tableau apparaît pour renseigner les élus lycéens au CVL.

CVL - CAVL
Elus CVL / Listes CAVL

Accueil Elus CVL Référént CVL Documents Déconnexion

La campagne de saisie des élus au CVL est fermée : ouverture du 6 octobre 2014 au 4 novembre 2014

0130001F	
Titulaires	Suppléants
1 -	-
2 -	-
3 -	-
4 -	-
5 -	-
6 -	-
7 -	-
8 -	-
9 -	-
10 -	-

Place Lucien Paye - 13090 - Aix-en-Provence - Tél : 04 42 91 70 00

Retourner en haut de la page

Cliquer sur l'icône **Editer la ligne**. Renseigner le **Nom, Prénom, général ou professionnel** et le **Niveau (Module élémentaire de formation ou MEF)** de l'élève lycéen titulaire ou suppléant.

Cliquer sur **OK** pour valider le binôme (titulaire + suppléant).

Pour supprimer un élu lycéen : Editer la ligne, effacer les informations saisies et cliquer sur **OK**.

Le CVL doit être composé de 10 délégués titulaires, le nombre de suppléants pouvant varier en fonction des situations (départs ou démissions) (**cf. document d'accompagnement pour réussir les élections du conseil des délégués pour la vie lycéenne**).

4 SAISIE DES REFERENTS VL (FACULTATIF)

Cliquer sur l'onglet **Référent VL**.

Cliquer sur l'icône **pour saisir un référént VL**.

Sélectionner un Nom dans la liste déroulante.

Ajouter la fonction et renseigner un **numéro de téléphone** (ligne directe ou portable professionnel)

NB : un référént VL n'apparaissant pas dans la liste déroulante ne pourra pas être saisi.

5 TELECHARGEMENT DES DOCUMENTS

Cliquer sur l'onglet **Documents**.

Télécharger les documents sous format pdf :

- Circulaire académique du renouvellement partiel des CVL
- Procès verbal des élections CVL
- Document d'accompagnement pour les élections des CVL
- Bulletin de candidature pour les élections CVL
- Guide de l'élú lycéen
- Notice d'utilisation de l'application CVL-CAVL

6 ASSISTANCE

Utiliser l'**assistance de la plateforme habituelle**

Cliquer sur l'onglet **Accueil** et sur le **SUJET CAVL**

Depuis votre navigateur, vous pouvez également faire une demande d'assistance classique.

Elections au Conseil de la Vie Lycéenne: PV de résultats

Etablissement (cachet)

numéro identifiant (RNE)

Département :

Election des membres élus pour 2 ans au suffrage universel direct

Date du scrutin :

27-nov-14

Nombre de voix	Titulaire				Suppléant			
	NOM	Prénom	Classe	Filière	NOM	Prénom	Classe	Filière *
Membres CVL élus en 2013-2014 (5T+5S)								
X								
X								
X								
X								
X								
Membres CVL élus pour un an en 2014-2015: Remplacement des élus manquants (au-delà des 5)								
Membres CVL élus pour deux ans en 2014-2015 (5T + 5S)								

Nombre d'inscrits :

Nombre de votants :

Nombre d'abstentions :

Nombre de sièges à pourvoir :

Suffrages exprimés :

Bulletins Blancs :

Bulletins nuls :

* **Filière:** indiquer **GT** si l'élève suit un ens. général ou technologique (second degré GT et ens. sup: CPGE, BTS et autres post-bac)

indiquer **PRO** si l'élève suit un enseignement second degré professionnel, 3ème DP en LP , UPI

Président (nom prénom signature) : Assesseurs (noms pré-noms signatures) :

[Document EXCEL à retourner par courriel à ce.svs@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.svs@ac-aix-marseille.fr)

Semaine de la démocratie scolaire du 6 au 10 octobre 2014						
	Délégués de classe	CA	CVL	Vice-pdt CVL	CAVL	CNVL
Nombre	2 titulaires + 2 suppléants	5 titulaires + 5 suppléants dont 1 siège occupé par un élève post-bac & 1 siège par le VP CVL (2+1 VP pour les EREA)	10 titulaires + 10 suppléants / renouvelés par moitié tous les ans	1 titulaire + 1 suppléant	Au moins 20 , répartis dans 3 collèges électoraux (LEGT, LP, EREA)	1 titulaire + 1 suppléant
Mandat	1 an	1 an	2 ans	1 an	2 ans	2 ans
Scrutin	uninominal à 2 tours	plurinominal à 1 tour	plurinominal à 1 tour	uninominal à 2 tours	plurinominal à 1 tour	uninominal à 2 tours
Majorité	absolue au premier tour relative au second tour	relative au premier tour	relative au premier tour	absolue au premier tour relative au second tour	relative au premier tour	absolue au premier tour relative au second tour
Date	Avant la fin de la 6ème semaine (au + tard le 10 octobre 2014)	Avant la fin de la 6ème semaine (au + tard le 11 octobre 2014)	Avant la fin de la 6ème semaine (jeudi 9 octobre 2014)	Avant la fin de la 6ème semaine (au + tard le 9 octobre 2014)	Avant la fin de la 13ème semaine (au + tard le 28 novembre 2014)	Avant la fin de la 15ème semaine, lors de la 1ère réunion du CAVL
Candidatures	Les candidats se présentent en BINOMES (titulaire + suppléant)	Les candidats se présentent en BINOMES (titulaire + suppléant)	Les candidats se présentent en BINOMES (titulaire + suppléant)	Les candidats se présentent en BINOMES (titulaire + suppléant)	Les candidats peuvent se présenter en TRINOMES (1 titulaire + 2 suppléants)	Les candidats se présentent en BINOMES (titulaire + suppléant)
Electeurs	Tous les élèves de la classe	Délégués de classe titulaires	Tous les élèves de l'établissement (dont BTS, Classes prépas et licences pros)	Délégués élus au sein du CVL	Titulaires et suppléants des CVL de l'académie	Titulaires au CAVL
Liste électorale			Publication 15 jours avant le scrutin.		Publication 28 jours avant le scrutin. (Aix-Mars.: 23 octobre 2014)	Publication dès proclamation des résultats au CAVL.
Observations (Circulaire de référence : n°2010-128 du 20 août 2010 relative à la composition et au fonctionnement des instances de la vie lycéenne)	Un élève qui n'a pas présenté sa candidature peut être élu s'il a reçu un nombre suffisant de voix et qu'il accepte son mandat.		Lorsque le candidat titulaire est en dernière année de cycle, BTS 2 / classe prépa 2, licence pro - son suppléant doit être inscrit dans une classe de niveau inférieur.		Lorsque le candidat titulaire est en dernière année de cycle, BTS 2 / classe prépa 2, licence pro - son suppléant doit être inscrit dans une classe de niveau inférieur.	Lorsque le candidat titulaire est en dernière année de cycle, BTS 2 / classe prépa 2, licence pro - son suppléant doit être inscrit dans une classe de niveau inférieur.
	Même s'il a fait l'objet d'une sanction disciplinaire, un élève peut se présenter et être élu délégué de classe.		Dépôt des déclarations de candidature 10 jours avant le scrutin.		Dépôt des déclarations de candidature jusqu'à 21 jours avant le scrutin. (Aix-Mars.: 5 novembre 2014)	Déclarations de candidature possibles jusqu'à l'ouverture de la séance du 1er CAVL.
	L'ensemble des élèves internes est assimilé à une classe pour l'élection de ses représentants.		Remontée statistique des résultats avant le mercredi 15 octobre 2014.		Le CAVL se réunit au moins 3 fois par an.	Le CNVL se réunit au moins 2 fois par an.
			Le CVL se réunit avant chaque CA.			Le 1er CNVL du mandat se réunira en janvier 2014
En cas d'égalité des voix, le plus jeune des candidats est déclaré élu.						
Textes	Cf. Circulaire 2010-128	Article R. 421-30 Code	Article R. 421-43 et suiv.	Article R. 421-43	Art. D. 511-63 et suiv.	Art D. 511-59 et suiv.

Agnès Bertrand

Adjointe au proviseur vie scolaire - davl@ac-aix-marseille.fr

Déléguée académique à la vie lycéenne

04.42.91.75.73



Pour toute question complémentaire, vous pouvez contacter au rectorat :

